No. 48626

Philippines
and
Indonesia

Memorandum of Understanding between the Government of the Republic of the Philippines and the Government of the Republic of Indonesia on marine and fisheries cooperation. General Santos City, 23 February 2006

Entry into force: *23 February 2006 by signature, in accordance with article VII*

Authentic text: *English*

Registration with the Secretariat of the United Nations: *Philippines, 6 June 2011*

Philippines
et
Indonésie

Mémorandum d'accord entre le Gouvernement de la République des Philippines et le Gouvernement de la République d'Indonésie relatif à la coopération dans les domaines de la marine et de la pêche. Ville de General Santos, 23 février 2006

Entrée en vigueur : *23 février 2006 par signature, conformément à l'article VII*

Texte authentique : *anglais*

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : *Philippines, 6 juin 2011*

[ENGLISH TEXT – TEXTE ANGLAIS]

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING BETWEEN THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF THE PHILIPPINES AND THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF INDONESIA ON MARINE AND FISHERIES COOPERATION

The Government of the Republic of the Philippines and the Government of the Republic of Indonesia hereinafter referred to as the "***Parties***";

Considering the spirit of cooperation as stipulated in the 1982 United Nations Convention on the Law of the Sea and common concern of the Parties on implementing sustainable development and responsible fisheries management, conservation, and responsible utilization of marine living resources;

Bearing in mind the Agreement in Fisheries between the Government of the Republic of the Philippines and the Government of the Republic of Indonesia signed in Jakarta, on August 8, 1974;

Considering the Memorandum of Understanding between the Department of Agriculture of the Republic of the Philippines and the Ministry of Marine Affairs and Fisheries of the Republic of Indonesia on Fisheries Cooperation signed in Jakarta, 12 November 2001, by which the Parties agreed, *inter alia*, to take all necessary measures to encourage and to jointly develop all fields of economic cooperation;

Recognizing that fisheries cooperation contributes to the mutual benefit on fisheries and economic development of the Parties;

Desirous of promoting and strengthening further the existing friendly and close relation between the Parties in the field of fisheries on the basis of equality and mutual benefits;

Desiring to collaboratively prevent, deter, and eliminate the Illegal, Unreported and Unregulated (IUU) fishing practices;

Noting the bilateral meeting on fisheries between the Republic of Indonesia and the Republic of the Philippines held in Manila, Philippines on 08 February 2006 as well as the other related previous fisheries meetings;

Have agreed as follows:

ARTICLE I
GENERAL PROVISION

1. The Parties shall promote cooperation in the sustainable development and responsible management of fisheries in accordance with their respective laws and regulations;

2. The Parties shall promote mutual consultation, exchange of technical assistance, joint research, and economic cooperation on agreed areas of fisheries.

ARTICLE II
AREAS OF COOPERATION

1. The Parties shall develop and pursue cooperation in the following areas of cooperation:
   a. Aquaculture;
   b. Marine capture fisheries through joint venture;
   c. Post-harvest, fish processing development and marketing;
   d. Coastal management and development;
   e. Marine fisheries conservation;
   f. Combating the IUU fishing practices;
   g. Research activities;
   h. Education and training;
   i. Environmental protection.

2. The Parties shall endeavor to consult on matters of mutual interest prior to attending regional and international fisheries fora.

3. The Parties shall seek close cooperation to handle problems relating to IUU fishing which are brought to the attention of one Party by the other

ARTICLE III
IMPLEMENTING ARRANGEMENT

1. Both Parties through the existing Joint Committee shall ensure the implementation of this Memorandum of Understanding. Each delegation of the Joint Committee shall be headed by a Senior Official.

2. Both Parties through the Joint Committee shall determine in detail the cooperation schemes and ways in the implementation of the mentioned areas of cooperation under Article II which shall be mutually acceptable to both Parties and shall be embodied in separate subsidiary arrangement in accordance with the provisions of this Memorandum of Understanding.

ARTICLE IV
CONFIDENTIALITY

1. The Parties shall ensure that the technical data and information mutually provided, including the results of joint research carried out under this Memorandum of Understanding, are not transferred or supplied to a Third Party without the prior written consent of the Parties;

2. Matters pertaining to intellectual property rights that may arise from any activity undertaken under this Memorandum of Understanding shall be determined and agreed upon by the Parties prior to the implementation of activities.

ARTICLE V
AMENDMENT

Amendment to this Memorandum of Understanding can only be made after mutual consent achieved by consultation and confirmation in writing by the Parties.

ARTICLE VI
SETTLEMENT OF DISPUTE

Any dispute arising out of interpretation, application, or implementation of this Memorandum of Understanding shall be settled amicably through consultation or negotiation between the Parties.

ARTICLE VII
ENTRY INTO FORCE, DURATION, AND TERMINATION

1. This Memorandum of Understanding shall enter into force on the date of signing and shall remain in force for 5 (five) years. It may be extended by written agreement of the Parties.

2. This Memorandum of Understanding may be terminated at any time by either Party giving six months written notification to the other Party.

3. The termination of this Memorandum of Understanding shall not affect the validity and duration of any activities made under it.

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned being duly authorized by their respective Governments, have signed this Memorandum of Understanding.

Done in Gen. Santos City, Phils. on this 23rd day of February 2006 in two original copies in the English language, both texts being equally authentic.

FOR THE GOVERNMENT OF
THE REPUBLIC OF THE PHILIPPINES

DOMINGO F. PANGANIBAN
Secretary
Department of Agriculture

FOR THE GOVERNMENT OF
THE REPUBLIC OF INDONESIA

FREDDY NUMBERI
Minister
Ministry of Marine Affairs and Fisheries

[TRANSLATION – TRADUCTION]

MÉMORANDUM D'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE RELATIF À LA COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE LA MARINE ET DE LA PÊCHE

Le Gouvernement de la République des Philippines et le Gouvernement de la République d'Indonésie, ci-après dénommés « les Parties »,

Considérant l'esprit de coopération préconisé par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, ainsi que la volonté commune des Parties de concrétiser le développement durable, de gérer les pêches de façon responsable et de protéger et utiliser de façon responsable les ressources biologiques marines,

Tenant compte de l'Accord entre le Gouvernement de la République des Philippines et le Gouvernement de la République d'Indonésie relatif à la pêche, signé le 8 août 1974 à Jakarta,

Considérant le Mémorandum d'accord sur la coopération dans le domaine de la pêche signé à Jakarta, le 12 novembre 2001, par le Ministère de l'agriculture de la République des Philippines et le Ministère des ressources marines et de la pêche de la République d'Indonésie, par lequel les Parties sont notamment convenues de prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser et développer ensemble tous les aspects de la coopération économique,

Estimant que la coopération relative à la pêche sert les intérêts des deux Parties en matière de développement économique et halieutique,

Désirant promouvoir et renforcer encore les relations étroites et amicales qui existent entre les Parties dans le domaine de la pêche, sur le fondement de l'égalité et de l'intérêt des deux Parties,

Souhaitant collaborer pour empêcher, dissuader et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée,

Prenant note de la réunion bilatérale que la République d'Indonésie et la République des Philippines ont consacrée à la pêche le 8 février 2006 à Manille, ainsi que des réunions antérieures sur la question,

Sont convenus de ce qui suit :

Article Premier. Dispositions Générales

1. Les Parties favorisent la coopération en matière de développement durable et de gestion responsable des pêches, conformément à leurs lois et règlements respectifs.

2. Les Parties favorisent les consultations, les échanges d'assistance technique, les recherches communes et la coopération économique concernant les aspects de la pêche sur lesquels elles se sont mises d'accord.

Article II. Domaines de Coopération

1. Les Parties développent et recherchent la coopération dans les domaines suivants :

a. L'aquaculture;

b. La pêche maritime en coentreprise;

c. L'après-pêche et le développement et le marketing des activités de transformation du poisson;

d. La gestion et le développement du littoral;

e. La préservation des pêches maritimes;

f. La lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée;

g. La recherche;

h. L'éducation et la formation;

i. La protection de l'environnement.

2. Les Parties s'efforcent de se consulter sur les questions d'intérêt commun avant de participer à des réunions nationales ou internationales sur la pêche.

3. Les Parties s'efforcent de coopérer étroitement pour résoudre les problèmes liés à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée que l'une porte à l'attention de l'autre.

Article III. Accord d'exécution

1. Les Parties veillent à l'exécution du présent Mémorandum d'accord par l'intermédiaire du Comité mixte existant. Chacune des délégations au Comité mixte est présidée par un haut responsable.

2. Les Parties définissent en détail, par l'intermédiaire du Comité mixe, des mécanismes et moyens de coopération sur les aspects de la pêche visés à l'article II que toutes deux jugent acceptables, lesquels font l'objet d'un accord subsidiaire distinct conforme aux dispositions du présent Mémorandum d'accord.

Article IV. Confidentialité

1. Chacune des Parties veille à ce que les données et informations techniques échangées, y compris les résultats des travaux de recherche menés conjointement en application du présent Mémorandum d'accord, ne soient pas transmises ou fournies à des tiers sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie.

2. Les questions touchant les droits de propriété intellectuelle que pourraient soulever des activités menées au titre du présent Mémorandum sont réglées par les Parties et font l'objet d'un accord entre elles avant que lesdites activités soient entreprises.

Article V. Amendements

Le présent Mémorandum d'accord ne peut être amendé que par un accord entre les Parties, fondé sur des consultations et confirmé par écrit.

Article VI. Règlement des différends

Tout différend relatif à l'interprétation, l'application ou l'exécution du présent Mémorandum d'accord est réglé à l'amiable au moyen de consultations ou de négociations entre les Parties.

Article VII. Entrée en vigueur, durée et dénonciation

1. Le présent Mémorandum d'accord entre en vigueur à la date de sa signature et demeure en vigueur pendant 5 (cinq) ans. Il peut être prorogé par accord écrit des Parties.

2. Chacune des Parties peut dénoncer le présent Mémorandum d'accord à tout moment, moyennant un préavis de six mois adressé par écrit à l'autre Partie.

3. La dénonciation du présent Mémorandum d'accord n'affecte en rien la validité et la durée des activités entreprises en application de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Mémorandum d'accord.

FAIT dans la ville de General Santos, aux Philippines, le 23 février 2006, en deux exemplaires originaux, en langue anglaise, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la République des Philippines :

DOMINGO F. PANGANIBAN
Secrétaire
Département de l'agriculture

Pour le Gouvernement de la République d'Indonésie :

FREDDY NUMBERI
Ministre
Ministère des ressources marines et de la pêche